

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 30 mai 2024

DCM N° 24-05-30-11

Objet : Soutien au développement de l'Institut Européen d'Ecologie.

Rapporteur : Rachel BURGUY

L'Institut Européen d'Ecologie est une association historique de la Ville de Metz créée par Jean-Marie PELT et présidée depuis 2023 par Monsieur Patrice COSTA, ornithologue et ancien grand reporter.

L'IEE a depuis les dernières années été actif dans le domaine du montage d'évènements de culture environnementale à l'instar du festival du livre d'écologie, et du festival Cinémaplanète qui ont tous deux une portée régionale et nationale. En 2023-2024 l'IEE renforce cet élan en organisant des projections régulières de films sur les domaines de l'écologie et du respect de la biodiversité : "Cinémaridis", et des projections exceptionnelles dans le cadre de Cinémaplanète fin 2024. L'IEE co-organise également en 2024 à Metz les "Entretiens de la Biodiversité" avec le parc animalier de Sainte-Croix, du 20 au 23 juin, évènement d'intérêt régional voire national, qui se déroulera une fois tous les deux ans à Metz. L'IEE organise également régulièrement des expositions pour éveiller les différents publics à la culture écologique scientifique et organisera en fin d'année "*les grands entretiens des Récollets*" avec la venue confirmée en 2024 de Sylvain TESSON.

Au-delà de cette programmation riche, Monsieur Patrice Costa et son Conseil d'Administration ont souhaité que l'Institut Européen d'Ecologie se structure au travers d'un comité scientifique bénévole qui conseille, avise et développe des actions et initiatives plus ancrées dans la préservation de la biodiversité et la démarche scientifique qui était la sienne dans le passé. L'IEE se renforcera et s'ouvrira davantage vers l'extérieur et vers de nouveaux publics (jeunes et scolaires notamment) en identifiant, valorisant et essaimant les connaissances et pratiques d'écologie urbaine dans des contenus qu'il proposera.

La Ville de Metz souhaite soutenir cette démarche de relance de ses activités de diffusion de la culture scientifique de l'écologie urbaine et préservation de la biodiversité en attribuant une subvention complémentaire de 30 000 € pour 2024.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 relative à l'adoption du rapport sur la situation de la Ville de Metz en matière de développement durable qui fixe des objectifs en matière de transition écologique et solidaire à l'horizon 2030, dont celui de sensibiliser au développement durable 100% des enfants d'ici la fin de leur scolarité dans le premier degré,

VU la délibération du Conseil Municipal du 1er décembre 2022 sur la démarche de « Metz Territoire Apprenant » devant permettre aux acteurs du Territoire de se constituer en réseau et d'instituer des communautés apprenantes au sein desquels les acteurs locaux échangent, partagent les bonnes pratiques et développent leurs activités et actions en faveur des transitions écologiques,

VU les demandes financières reçues au titre de l'année 2024 d'associations qui développent des actions dans le domaine de la Transition Ecologique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2024 relative aux Subventions en matière d'écologie aux associations au titre de l'année 2024

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz de soutenir des associations en matière d'écologie pour l'année 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VERSER** au titre de l'année 2024 une subvention complémentaire de fonctionnement de 30 000 € à l'Institut Européen d'Ecologie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens et tous documents ou pièces connexes relatives à cette subvention.

Service à l'origine de la DCM : Transition énergétique et économie circulaire Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'INSTITUT EUROPEEN
D'ÉCOLOGIE
Subvention complémentaire pour l'année 2024**

Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur François GROSDIDIER, ou son représentant dûment habilité aux fins des présentes, ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'Association dénommée Institut Européen d'Ecologie, représentée par son Président, M. Patrice COSTA, agissant pour le compte de l'association, ci-après indifféremment désignée par les termes « l'association » ou « L'Institut Européen d'Ecologie (IEE) »,

d'autre part,

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'Association le 11 avril,

Vu la demande d'aide complémentaire déposée par l'Association IEE le 24 avril 2024,

Vu le projet de programme développé par l'IEE dans les années à venir,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Créé en 1971 à l'initiative de Jean-Marie PELT, Jean-Marie RAUSCH et Roger KLAINE, puis installé au cœur du Cloître des Récollets à Metz, l'Institut Européen d'Écologie (IEE), association de loi locale 1908, fut durant trente ans un haut lieu de diffusion des savoirs en matière d'écologie. De nombreuses formations, actions de sensibilisation et conférences furent également organisées et animées par les équipes de l'Institut. Président de l'IEE jusqu'à sa mort en 2015, Jean-Marie PELT multiplia les initiatives en matière de vulgarisation de l'écologie auprès du grand public.

Depuis plusieurs années, l'Institut Européen d'Ecologie s'est donné comme objectif de promouvoir et de développer, notamment à Metz, toute initiative visant à l'amélioration de la qualité de la vie, de l'environnement et des rapports entre les hommes, les sociétés et la nature.

L'association porte ainsi aujourd'hui en elle une vocation forte, axée autour du projet des Récollets, en tant que Haut-Lieu de l'Écologie Urbaine, afin de mieux inclure le grand public à cet engagement collectif que doit être la transition écologique.

Il y a, en effet, cette volonté affichée par l'IEE d'aller, plus que jamais, à la rencontre de tous les publics, de les inviter et de les inclure à une réflexion générale travers des événements, des ateliers, des animations, des rencontres, des échanges (Ciné mardis, Cinamaplanète, les Entretiens de la biodiversité etc.).

Mais au-delà de ces actions, l'Institut Européen d'Ecologie souhaite se redonner un nouvel élan grâce à une programmation riche et variée l'organisation d'un grand temps fort annuel autour d'une personnalité de dimension nationale voire internationale, dans le cadre d'un nouvel événement intitulé « Les Grands Entretiens des Récollets » et qui aura lieu cette année au mois de novembre, avec un invité de très grande renommée.

A cela s'ajoute, afin de garder l'esprit des 3 « pères fondateurs » (Jean-Marie PELT, Jean-Marie RAUSCH et Roger KLAINE), le souhait de IEE de mettre en place un comité scientifique bénévole, qui conseillera et développera les actions et initiatives en matière d'écologie urbaine recréant ainsi une ambition d'échanges interdisciplinaires, de diffusion de la culture scientifique sur l'écologie urbaine et la préservation de la nature ainsi que de la biodiversité en ville.

Enfin, il n'est pas possible d'ignorer que 2025 sera l'année de la commémoration des 10 ans de la mort de Jean-Marie PELT et qu'il conviendra, dès décembre 2024, d'organiser sur 1 an une série d'événements mais surtout de démonstrations et d'actions montrant comment « l'héritage » de son œuvre et de sa pensée est encore présent aujourd'hui à Metz.

ARTICLE 1 - OBJET

L'Institut Européen d'Ecologie effectue un virage dans son développement pour revenir à son rôle fondateur d'Institut scientifique et développer des actions et initiatives plus ancrées dans la démarche scientifique qui était la sienne.

La présente convention a ainsi pour objet de définir les missions spécifiques d'actions à mener par l'Institut Européen d'Ecologie dans le cadre de son programme de développement et les moyens nécessaires pour y parvenir.

ARTICLE 2 – PROGRAMME D' ACTIONS

L'article 3 de la convention d'objectifs et de moyens du 11 avril 2024 est complétée comme suit :

Pour revenir à son rôle fondateur d'Institut, 3 axes de développement ont été identifiés à ce jour dans le futur développement de l'IEE :

- 1) La création d'un comité scientifique permettant les échanges et les réflexions autour des enjeux de l'écologie urbaine et la mise en place de « clubs de réflexion » thématiques sur les grands enjeux de la transition écologique ;
- 2) La mise en place de réseaux au niveau local, régional et à terme international, pour identifier les bonnes pratiques et les possibilités d'essaimage ou de reproduction de solutions concrètes et/ou innovantes ;
- 3) De diffuser le plus largement possible les connaissances ainsi identifiées afin d'(in)former les publics les plus larges mais aussi créer les liens entre le monde de l'enseignement, les entreprises, le monde institutionnel, les associations et le grand public.

ARTICLE 3 – MOYENS MIS A DISPOSITION

Jusqu'à présent, le suivi administratif et financier de l'Institut était réalisé par les bénévoles du Conseil d'Administration et un poste de secrétariat à mi-temps. Il apparaît aujourd'hui qu'il est nécessaire de doter l'Institut d'un directeur administratif, financier et opérationnel pour l'accompagner dans son évolution et le remettre au cœur du projet des Récollets, en tant que haut-lieu de l'écologie urbaine.

Aussi, il est proposé la mise à disposition à temps non complet (50%) d'un agent de l'Eurométropole de Metz auprès de l'Institut Européen d'Ecologie afin d'assurer la fonction de Directeur.

L'agent mis à disposition à compter du 1^{er} juin 2024, pour une durée de 3 (trois) ans, exercera ses missions sous la responsabilité du Président de l'Association.

ARTICLE 4 - CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET MODALITES DE VERSEMENT

L'article 4 de la convention d'objectifs et de moyens du 11 avril 2024 est complétée comme suit :

Au titre de cette mise à disposition et des moyens nécessaires sur l'année 2024 pour mettre en œuvre des objectifs définis ci-dessus, **le Conseil Municipal, lors de séance du 30 mai 2024, a décidé d'accorder une subvention complémentaire de 30 000 €.**

Après délibération du conseil municipal autorisant le versement de la subvention, la Ville adressera à l'Institut Européen d'Ecologie une lettre de notification indiquant le montant de la subvention allouée, portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention. Le versement de la subvention interviendra en un versement unique en fonction des disponibilités financières de la Ville.

ARTICLE 5 – DIVERS

Les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens du 11 avril 2024 sont sans changement.

Fait à Metz, le
(en deux exemplaires originaux)

**Le Président
de l'Institut Européen d'Ecologie :
Patrice COSTA**

**Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée :
Rachel BURG**